

QU'EST-CE QU'UN RESEAU D'AIDES ?

Les enseignants spécialisés et les psychologues des réseaux proposent des aides spécialisées et ciblées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté scolaire ou relationnelle.

Les membres du réseau font partie de l'équipe éducative (enseignants, parents...).

Le réseau d'aides spécialisées participe à la prévention et à la remédiation des difficultés scolaires. Il fait le lien entre l'école et les éventuelles aides extérieures, et peut contribuer à préparer les élèves à l'entrée au collège.

Les membres du réseau d'aides exercent également une fonction de personne ressource auprès des familles, des partenaires du secteur médical et médico-social, mais aussi des équipes enseignantes.

QUI PEUT FAIRE APPEL AU RESEAU D'AIDES ?

- Un enseignant ou une équipe,
- La famille,
- L'enfant,
- Les organismes médico-sociaux...

L'équipe pédagogique se réunit. Elle évalue les besoins éducatifs particuliers en fonction des difficultés repérées mais aussi des points d'appuis. Elle propose ensuite des réponses adaptées en liaison et en concertation avec l'enseignant ainsi que la famille.

Les modalités d'intervention sont définies en accord avec l'enseignant titulaire de la classe. L'accompagnement a lieu pendant le temps scolaire.

Secteur Val d'Allier Ouest

Les Martres-de-Veyre, Saint-Amant-Tallende,
Tallende

Psychologue scolaire :

Solène LOISSIER : 07 89 34 99 94 (pas de SMS)

Enseignante à dominante relationnelle :

Annick LE BAGOUSSE 06 62 55 85 99

Enseignant à dominante pédagogique :

Dominique COURCELLE :

dominique.courcelle@ac-clermont.fr

Le Crest, Saint Sandoux, Saint Saturnin

Psychologue scolaire :

Elodie DURANTIN : 07 65 22 72 75

Enseignante à dominante relationnelle :

Annick LE BAGOUSSE 06 62 55 85 99

Enseignant à dominante pédagogique :

Dominique COURCELLE :

dominique.courcelle@ac-clermont.fr

Le personnel du réseau d'aides est sous la responsabilité de Madame l'IEN de la circonscription Cournon Val d'Allier :

Mme ROMEUF.....**04 73 77 56 80**

1 Place de la Résistance 63800 COURNON

Éducation Nationale

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ



**Circonscription
COURNON VAL D'ALLIER**

rased.cournon-ouest@ac-clermont.fr

Les spécificités des membres du réseau

Aide à dominante Pédagogique

A qui s'adresse-t-elle ?

Aux élèves manifestant des difficultés à comprendre et à apprendre, pour qui ni une pédagogie différenciée dans la classe, ni une aide ponctuelle ne sont suffisantes.

Le maître chargé de l'aide pédagogique spécialisée

Son approche est centrée sur l'élève qui rencontre des difficultés importantes dans sa scolarité.

Ses objectifs :

- Permettre à l'enfant d'améliorer sa capacité à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses apprentissages scolaires.
- Lui apprendre à maîtriser ses méthodes et techniques de travail.
- Lui faire prendre conscience de ses progrès, de transférer et de généraliser les savoirs acquis.

Son rôle est donc de susciter l'expérience de la réussite.

Modalités d'intervention :

Il accompagne de manière temporaire les élèves en difficulté. Ses interventions répondent à des besoins pédagogiques spécifiques. Il peut proposer des regroupements pédagogiques à effectifs très réduits. Il peut également Co-intervenir dans la classe avec l'enseignant titulaire et ce, dans le cadre de pratiques inclusives.

Les contenus pédagogiques restent proches de ceux de la classe, mais les démarches, les situations, ainsi que le matériel d'apprentissage peuvent varier.

Aide à dominante Relationnelle

A qui s'adresse-t-elle ?

Aux enfants qui rencontrent des difficultés pour devenir élèves, pour s'adapter à l'école, communiquer, s'exprimer, agir et apprendre. Aux enfants pour qui les contraintes et les exigences de l'école sont difficiles ou qui ne s'en sentent pas capables, du fait de leur histoire particulière ou encore des conditions sociales ou culturelles de leur vie.

Le maître chargé de l'aide relationnelle spécialisée

Son approche est centrée sur l'enfant. Il utilise des médiations spécifiques.

Ses objectifs :

- Restaurer chez l'enfant le désir d'apprendre et l'estime de soi. Lui apprendre à maîtriser ses méthodes et techniques de travail.
- Favoriser l'ajustement progressif des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles, l'efficacité dans les divers apprentissages et activités proposées à l'école.
- Etablir des liens entre son monde personnel et l'école.

Modalités d'intervention :

- séances individuelles ou en très petits groupes après rencontre et accord des familles
- un temps et un lieu où l'enfant peut exprimer ses difficultés,
- entretiens et bilans avec les parents et les enseignants,
- travail avec les intervenants extérieurs à l'école.

Il peut également Co-intervenir dans la classe et ce, dans le cadre de pratiques inclusives.

Cette aide sera d'autant plus efficace qu'elle bénéficiera du concours de la famille, de l'enfant, de l'enseignant et du maître spécialisé. C'est un travail en partenariat où chaque membre a son rôle à jouer.

Le Psychologue de l'Education Nationale

Ses objectifs :

- Au sein du réseau, apporter sa contribution :
 - à l'analyse d'une demande ou d'un problème,
 - à l'élaboration des propositions d'aides,
 - à l'évaluation des effets de l'aide.
- Améliorer la communication, permettre la collaboration de tous autour de l'enfant et susciter des actions cohérentes afin d'obtenir des changements durables.

Modalités d'intervention :

Il organise des entretiens avec les enfants concernés, les parents, les enseignants, Il effectue les bilans et examens psychologiques nécessaires après rencontre et autorisation des familles, Il informe les parents et les conseille lorsqu'une orientation adaptée ou spécialisée est envisagée. Il travaille avec les intervenants extérieurs à l'école : orthophoniste, consultation médico-psychologique... Il peut être directement contacté par les parents et les enfants.

Le psychologue a le choix de ses outils et de ses démarches compte tenu des règles de sa profession. Le code de déontologie de sa profession garantit le secret professionnel et le refus de tout jugement de valeur.

Tout accompagnement individuel nécessite une autorisation de la part de la famille.